



CONFERENCE

Vingt-neuvième session

Rome, 7 - 18 novembre 1997

**ADMISSION DE REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS
D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES A LA SESSION**

1. Conformément au paragraphe premier de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a invité les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies énumérés à l'*annexe A* à se faire représenter à la vingt-neuvième session de la Conférence.
3. Conformément au paragraphe 2 du même article, le Directeur général a invité les organisations intergouvernementales avec lesquelles la FAO a conclu un accord prévoyant leur représentation à envoyer des observateurs à la vingt-neuvième session de la Conférence (*Annexe B*).
5. Conformément au paragraphe 3 de l'article précité et au paragraphe 19 a) des "Principes directeurs régissant les relations entre la FAO et les organisations internationales non gouvernementales" (*Textes fondamentaux*, Volume II, Section P), le Directeur général a invité les organisations internationales non gouvernementales dotées du statut consultatif à envoyer des observateurs à la vingt-neuvième session de la Conférence (*Annexe C*).
7. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations intergouvernementales avec lesquelles la FAO a des relations de travail à envoyer des observateurs à la vingt-neuvième session de la Conférence (*Annexe D*).
9. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation et au paragraphe 21 a) des "Principes directeurs régissant les relations entre la FAO et les organisations internationales non gouvernementales" (*Textes fondamentaux*, Volume II, Section P), le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations internationales non gouvernementales dotées du statut

w/w
618
3/f

-
F.8
75

consultatif spécial à envoyer des observateurs à la vingt-neuvième session de la Conférence (*Annexe E*).

11. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation et usant des pouvoirs discrétionnaires qui lui sont reconnus au paragraphe 25 des "Principes directeurs régissant les relations entre la FAO et les organisations internationales non gouvernementales" (*Textes fondamentaux*, Volume II, Section P), le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations internationales non gouvernementales dotées du statut de liaison à envoyer des observateurs à la vingt-neuvième session de la Conférence (*Annexe F*).

ANNEXE A

ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES INVITES A LA CONFERENCE

NATIONS UNIES

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ONU)
Commission économique pour l'Afrique (CEA)
Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP)
Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)
Programme alimentaire mondial (PAM)
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
Université des Nations Unies (UNU)
Court internationale de justice (CIJ)
Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW)
Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD)
Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI)
Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI)

ANNEXE A (suite)
INSTITUTIONS SPECIALISEES

Organisation internationale du travail (OIT)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
Organisation mondiale de la santé (OMS)
Banque mondiale/Société financière internationale (SFI)
Fonds monétaire international (FMI)
Union postale universelle (UPU)
Union internationale des télécommunications (UIT)
Organisation météorologique mondiale (OMM)
Organisation maritime internationale (OMI)
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
Fonds international de développement agricole (FIDA)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

AUTRES ORGANISATIONS

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
Organisation mondiale du tourisme (OMT)
Organisation mondiale du commerce (OMC)

ANNEXE B

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES AVEC LESQUELLES LA FAO A CONCLU UN ACCORD OFFICIEL INVITEES A LA CONFERENCE

Banque africaine de développement

Conseil de l'Europe

Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain

Banque interaméricaine de développement

Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique

Office international des épizooties

Ligue des Etats arabes

Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique

Organisation de l'Unité africaine

Organisation des Etats américains

ANNEXE C

ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES DOTEES DU STATUT CONSULTATIF AUPRES DE LA FAO INVITEES A LA CONFERENCE

Union mondiale des femmes rurales
Confédération internationale d'organismes catholiques d'action charitable et sociale
(Caritas internationalis)
Commission des Eglises pour les affaires internationales du Conseil oecuménique des Eglises
Chambre de commerce internationale
Confédération internationale des syndicats libres
Alliance coopérative internationale
Conseil international des femmes
Fédération internationale des producteurs agricoles
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Union internationale des organismes familiaux
Confédération mondiale du travail
Fédération syndicale mondiale
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Union mondiale des organisations féminines catholiques
Fédération mondiale des anciens combattants

ANNEXE D

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES AVEC LESQUELLES LA FAO A ETABLIS RELATIONS SUR LA BASE D'UN ECHANGE DE CORRESPONDANCE OU DE DOCUMENTATION, PROVISOIUREMENT INVITEES A LA CONFERENCE

Autorité arabe pour les investissements et le développement agricoles
Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées
Organisation arabe pour le développement agricole
Banque asiatique de développement
Communauté et Marché commun des Caraïbes
Common Market for Eastern and Southern Africa
Offices agricoles du Commonwealth
Secrétariat pour les pays du Commonwealth
Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes
Institut international pour l'unification du droit privé
Conseil oléicole international
Organisation internationale pour les migrations
Institut italo-latino-américain
Organisation de coopération et de développement économiques
Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux
Organisme des pêches du Forum du Pacifique Sud

ANNEXE D (suite)

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES QUI N'ONT PAS DE RELATIONS OFFICIELLES AVEC LA FAO PROVISOIUREMENT INVITEES A LA CONFERENCE

Ces organisations ont été créées avec l'aide de la FAO et le Directeur général est le dépositaire de leurs accords fondateurs. Leurs activités sont considérées comme ayant trait aux points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence et comme susceptibles par conséquent d'intéresser cette dernière:

Centre de développement rural intégré pour l'Afrique (CDRIA)

Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique (CIRDAP)

Services d'information, de promotion et de conseils techniques sur le marché du poisson pour les

pays arabes (INFOSAMAK)

Centre pour les services d'information et de consultation sur la commercialisation des produits de la

pêche en Amérique latine et dans les Caraïbes (INFOPESCA)

Organisation intergouvernementale d'information et de coopération pour la commercialisation des

produits de la pêche en Afrique (INFOPECHE)

Organisation intergouvernementale de renseignements et de conseils techniques pour la commercialisation des produits de la pêche en Asie et dans le Pacifique (INFOFISH)

Lake Victoria Fisheries Organization

Centre régional sur la réforme agraire et le développement rural pour le Proche-Orient (CARDNE)

ANNEXE E

ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES DOTEES DU STATUT CONSULTATIF SPECIAL AUPRES DE LA FAO, PROVISOIUREMENT INVITEES A LA CONFERENCE

Consumers International
Fédération européenne de zootechnie
Association internationale des économistes agricoles
Commission internationale du génie rural
Commission internationale des irrigations et du drainage
Fédération internationale pour l'économie familiale
Fédération internationale des associations d'apiculture
Global Crop Protection Federation
Union internationale des instituts de recherche forestière
Union internationale des sciences de la nutrition
Union internationale de chimie pure et appliquée
Union internationale des syndicats des travailleurs de l'industrie alimentaire, des tabacs, hôtels et
branches connexes
Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté
Association mondiale de zootechnie
Fédération mondiale des travailleurs de l'agriculture et de l'alimentation
Association mondiale vétérinaire
Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines

ANNEXE F

ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES DOTEES DU STATUT DE LIAISON AUPRES DE LA FAO PROVISOIUREMENT INVITEES A LA CONFERENCE

Commission asiatique des ONG pour la réforme agraire et le développement rural
Commission internationale des méthodes d'analyse des pesticides
Comité des organisations professionnelles agricoles de la CE
Association européenne d'économistes agricoles
Association internationale du droit des eaux
Association internationale des étudiants en agriculture
Industry Council for Development
Association internationale des maisons familiales rurales
Association internationale rurale catholique
Fédération internationale des femmes des carrières juridiques
Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales
Association internationale de l'industrie des engrains
Groupement international des associations nationales des fabricants de produits agrochimiques
Institut international Jacques Maritain
Association de droit international
Union internationale du notariat latin
Association mondiale des guides et des éclaireuses